



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	40	8	1

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 10 avril 2015

**OBJET : 00-5 - CONCESSION DES  
PLAGES NATURELLES - PLAGE DE LA  
SALIS - KIOSQUE N°1 - DELEGATION  
DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE ET  
D'ACCUEIL TOURISTIQUE - CESSION  
DES PARTS SOCIALES DE LA SARL  
« KIOSQUE CATHY » - AVENANT N  
°1 AU SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION -  
AUTORISATION DE SIGNATURE ✓**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N° Enregistrement :

14645

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 17 AVR. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 20 AVR. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

Le vendredi 10 avril 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 03/04/15, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérard LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

### Procurations

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Marina LONVIS

Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET

Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL

Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO

M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET

M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP

M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS

Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

**Absents :** Mme Rachel DESBORDES

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

00-5 - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - PLAGES DE LA SALIS - KIOSQUE N°1 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE ET D'ACCUEIL TOURISTIQUE - CESSION DES PARTS SOCIALES DE LA SARL « KIOSQUE CATHY » - AVENANT N°1 AU SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

La concession des plages naturelles d'Antibes Juan-les-Pins a été délivrée à la Commune par arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2005, pour une durée de 15 ans, avec un terme fixé au 15 septembre 2020.

Par délibération du 14 mars 2013, le Conseil Municipal a désigné la SARL « KIOSQUE CATHY », représentée par Monsieur François SCARAMUZZINO, comme délégataire du Service Public Balnéaire et d'Accueil Touristique pour l'exploitation du Kiosque n°1, situé sur la plage naturelle de la Salis, jusqu'au 31 décembre 2019.

Par courrier du 6 février 2015, Monsieur François SCARAMUZZINO a fait part de l'intention des actionnaires de la SARL « KIOSQUE CATHY » de céder la totalité de leurs parts sociales, au profit de la SARL « LA PITCHOUNE », représentée par sa gérante, Madame Virginie TETE.

La SARL « LA PITCHOUNE » présente toutes les garanties, à la fois professionnelles et financières, pour assurer la continuité du Service Public des Bains de Mer et l'égalité des usagers, conformément à l'article L. 1411-1 du Code général des Collectivités territoriales.

En effet, Madame TETE possède une longue expérience dans le domaine de la restauration/vente à emporter. Depuis 2003, elle a été employée puis gérante d'un snack. Elle dispose ainsi des qualités nécessaires à la bonne gestion et à l'accueil du public.

La SARL « LA PITCHOUNE » présente un prévisionnel réaliste jusqu'à l'échéance de la Délégation de Service Public en 2019. La démolition de dalle béton préexistante et la réalisation du kiosque selon un modèle prédéfini (obligations contractuelles) ayant été assurées par l'actuel délégataire, aucun investissement important n'est prévu sur la durée restante de la Délégation de Service Public.

Madame TETE a, par ailleurs, été sensibilisée aux obligations qui lui incombent, en plus de son activité de vente à emporter : promotion et respect environnemental du site, préservation du domaine, respect des règles de sécurité pour les usagers des baignades de mer...

L'acquisition des parts sociales de la SARL « KIOSQUE CATHY » par la SARL « LA PITCHOUNE » peut donc intervenir par avenant.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes a été préalablement consultée et a émis un avis favorable de principe sur l'avenant n°1 proposé.

Il est précisé une nouvelle fois, à l'occasion de cette cession, l'exacte étendue des droits et obligations du délégataire, tels qu'ils sont définis dans le sous-traité d'exploitation du 23 avril 2013 :

- le sous-traité d'exploitation arrive à échéance le 31 décembre 2019 ;
- une nouvelle procédure de Délégation de Service Public sera engagée à l'échéance de la convention, sous réserve que l'Etat accorde une nouvelle concession et sans garantie de reconduction du lot actuel, qu'il s'agisse de son emplacement ou de ses surfaces ;
- la convention d'exploitation n'est pas constitutive de droits réels au sens des articles L. 34-1 et suivants du Code du Domaine de l'Etat ;
- la convention d'exploitation n'est pas soumise aux dispositions des articles L. 145-1 à L. 145-60 du Code de Commerce et ne confère pas la propriété commerciale à son titulaire.

Le dossier constitué par Madame Virginie TETE est examiné par la Commission de Délégation de Service Public, lors de sa séance du 3 avril 2015.

OUI CET EXPOSE

00-5 - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - PLAGE DE LA SALIS - KIOSQUE N°1 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE ET D'ACCUEIL TOURISTIQUE - CESSION DES PARTS SOCIALES DE LA SARL « KIOSQUE CATHY » - AVENANT N°1 AU SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public Balnéaire correspondant au Kiosque n°1 situé sur la plage de la Salis et intitulé « CHEZ CATHY », signé le 23 avril 2013, permettant la cession des parts sociales de la SARL « KIOSQUE CATHY », au profit de la SARL « LA PITCHOUNE », représentée par sa gérante, Madame Virginie TETE.

Accusé réception Sous-préfecture  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

DCM N.00-5 - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - PLAGE DE LA SALIS - KIOSQUE N.1 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE ET D'ACCUEIL TOURISTIQUE - CESSION DES PARTS SOCIALES DE LA SARL " KIOSQUE CATHY " - AVENANT N.1 AU SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 17/04/2015

Date de réception de l'accusé de  
réception : 20/04/2015

Numéro de l'acte : DCM1176-15 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20150410-DCM1176-15-DE

Date de décision : 10/04/2015

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public